

En cas d'accident

Que se passe-t-il en cas d'accident ?

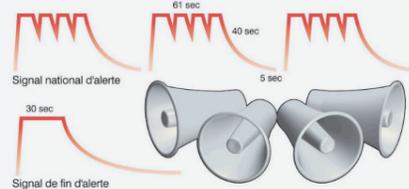
En cas d'accident limité à l'intérieur de l'usine, c'est **VWR** qui prend les mesures d'urgence avec l'aide éventuelle des secours extérieurs (pompiers,...). C'est le déclenchement du **Plan d'Opération Interne (POI)**.

Si le sinistre s'étend à l'extérieur du site, c'est le Préfet du département, prévenu par **VWR** dans le cadre de ses procédures POI, qui coordonne l'ensemble des moyens d'intervention en activant le **Plan Particulier d'Intervention (PPI)**.

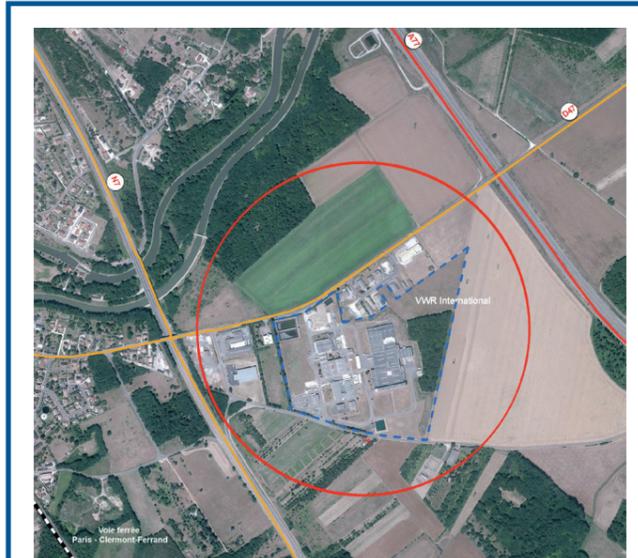
Quels sont les bons réflexes ?

Prendre connaissance de l'alerte

- La sirène de l'usine VWR retentit en reproduisant le signal national d'alerte en cas d'activation du Plan Particulier d'Intervention (PPI) par la Préfecture. Il s'agit d'un **signal modulé** -le son monte et descend pendant **1 minute et 41 secondes, répété 3 fois de suite, avec un intervalle de 5 secondes.**



- La sirène de la commune de Briare-le-Canal est identique.
- À la demande du Préfet un message peut être diffusé par haut-parleurs de la voiture radio de la ville de Briare.



Le cercle visualise la zone PPI de 450 m autour du site de VWR International.

Les consignes à suivre en cas d'accident sont détaillées sur la fiche ci-jointe que nous vous remercions de lire attentivement, de conserver et d'afficher.

Pour en savoir plus... vous pouvez contacter les adresses utiles suivantes :

Mairie de Briare-le Canal

Place Charles de Gaulle
45250 Briare-le-Canal
Tél. : 02 38 31 20 08
Email : mairie-de-briare@wanadoo.fr

➤ Rôle : assure la maîtrise de l'urbanisation autour du site par le biais du Plan Local d'Urbanisation (PLU)

DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

5, avenue Buffon - BP 6407
45064 Orléans cedex 2
Tél. : 02 36 17 41 41
Site : www.centre.developpement-durable.gouv.fr

➤ Rôle : réalise les inspections visant à contrôler la conformité des installations et propose au Préfet des prescriptions techniques à mettre en oeuvre par l'industriel.

VWR International S.A.S.

ZI de Vaugereau
Chemin de la Croix Saint Marc
F-45250 Briare-le-Canal
Tél. : 01 45 14 86 00
Site : fr.vwr.com
Email : info@fr.vwr.com

Préfecture du Loiret

181 rue de Bourgogne
45042 Orléans cedex 1
Tél. : 0 821 80 30 45
Internet : www.loiret.gouv.fr

➤ Rôle : fixe, par arrêté préfectoral, les conditions d'exploitation du site ainsi que les modalités d'organisation des secours. Par ailleurs, il dirige les opérations de secours par l'activation du PPI.

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

19 rue Eugène Vignat - 45043 Orléans cedex
Tél. : 02 38 24 29 00 - Fax : 02 38 24 29 24
Email : ce.com45@ac-orleans-tours.fr

>> Espace Public >> Ressources humaines >> Santé et sécurité au travail
>> PPMS : les risques majeurs

VWR International S.A.S.

Le Périgares - Bâtiment B
201 rue Carnot
F-94126 Fontenay-sous-Bois cedex
Tél. : 01 45 14 85 00
Internet : fr.vwr.com
Direction de la Communication
Email : corporate.communication@eu.vwr.com

Site de Briare-le-Canal

Communication sur la Sécurité des personnes & la Protection de l'Environnement en cas d'alerte

Prévenir et informer pour une confiance lucide !



Cette plaquette est à l'usage des habitants de la ville de Briare-le-Canal ainsi que des salariés des entreprises jouxtant notre site dans la Zone Industrielle de Vaugereau et situés dans un rayon de 450 mètres.

Elle est destinée à vous informer en présentant brièvement la société VWR International, les risques industriels potentiels liés aux activités qui y sont réalisées, ainsi que les mesures de protection prises et les consignes à suivre en cas d'alerte dans l'éventualité d'un accident majeur sur notre site.



Vous vivez ou travaillez à proximité de notre établissement.

Sachez que nous oeuvrons en commun avec les pouvoirs publics et les collectivités territoriales afin de renforcer votre information et votre sécurité.

La communication de ce document est réalisée conformément au droit à l'information de la société civile sur les risques industriels et technologiques.

Nous souhaitons que ces informations vous permettront d'apprécier notre engagement ainsi que nos efforts continus et permanents au service de la Sécurité des personnes et de la Protection de l'Environnement.

Le site de Briare-le-Canal

1- La société et son site du giennois

VWR International France, filiale d'un Groupe multinational (présent directement dans 35 pays en Europe, Amérique du Nord et Latine, et en Asie Pacifique), opère pour le compte de plusieurs milliers de clients comme un véritable intégrateur en interface avec plusieurs milliers de fabricants et fournisseurs au niveau mondial. Plusieurs dizaines de milliers de références de **fournitures scientifiques** (réactifs et produits chimiques, verrerie, consommables, petits matériels et instrumentation) pour les **Laboratoires de Recherche ou de contrôles industriels et pour des unités de Production**, sont immédiatement disponibles en stock grâce à une infrastructure logistique européenne mutualisée dans laquelle s'inscrit le site de Briare.

Arrivée historiquement sous l'enseigne Prolabo, depuis maintenant 50 ans, sur la commune de Briare-le-Canal, l'actuelle usine de **VWR International** s'est installée sur la Zone Industrielle de Vaugereau en octobre 1973. Elle y est implantée sur une superficie de plus de 17 hectares, d'un seul tenant, emploie 120 salariés permanents et une dizaine d'emplois temporaires. C'est l'un des 7 sites de l'entreprise en France.

En raison de ses activités de conditionnement et de sa capacité de stockage de réactifs et de produits chimiques, le site de Briare-le-Canal est un site classé **SEVESO seuil haut**.



2- L'activité industrielle du site de Vaugereau

L'établissement présente deux grands types d'activités :

- **La réception, le stockage, l'analyse des matières premières puis le conditionnement de réactifs et produits chimiques de Laboratoire, et enfin le contrôle des produits finis sous les marques:**



- **La réception, le stockage, la préparation, l'emballage et l'expédition de fournitures scientifiques de Laboratoire.**

Au cours de la dernière décennie deux investissements majeurs, d'un total de plus de **9 millions d'euros**, ont été réalisés pour moderniser les installations et pour la protection de l'Environnement. Un nouvel investissement de **plusieurs millions d'euros** est en cours pour de nouveaux équipements de conditionnement de réactifs.

En outre **chaque année des dizaines de milliers d'euros** sont consacrés spécifiquement aux installations et matériels pour assurer la sécurité du site et de ses riverains.

La maîtrise des risques

Conscients depuis toujours de l'importance de la sécurité dans le cadre de ses activités industrielles et commerciales, la prévention des risques constitue un axe prioritaire pour **VWR International**.

Aussi, la maîtrise des risques est organisée pour faire face à l'éventualité d'un accident avec des plans de secours les mieux adaptés possibles et régulièrement actualisés, mais aussi pour mettre à disposition de la société civile, de ses élus, des associations et des habitants, des informations sur la prévention.

3- La réduction du risque

Qu'est-ce qui est mis en oeuvre?

Conformément à la directive européenne **SEVESO**, l'établissement a mis en place une **politique stricte** visant à réduire le risque de survenance d'un accident :

- **Une nouvelle Étude De Danger (ÉDD)** est en cours de réalisation et sera déposée en janvier 2014. Elle permettra d'actualiser l'identification de tous les scénarii de risques encourus et leurs conséquences pouvant survenir au niveau de l'établissement.

- une **politique Sécurité et un Système de Gestion de la Sécurité (SGS)** sont mis en place afin de suivre les actions menées, les objectifs, les critères techniques et le management du personnel, ainsi que le retour d'expérience.
- **de la formation à la sécurité** afin de sensibiliser le personnel aux risques du travail et de faire connaître à chacun les précautions à prendre pour les maîtriser, avec au minimum une session de formation par an sur le thème de la sécurité pour chaque collaborateur du site.
- **de très nombreux dispositifs techniques** sont répartis partout sur le site : extinction automatique par déluge de mousse, cloisonnement des stockages par des murs et des portes coupe-feu, matériels incendie (camion pompier, extincteurs,...), ainsi qu'une équipe interne de pompiers et de Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) en poste sur le site.
- en application du principe de réduction des risques à la source, **certaines produits chimiques** considérés comme très dangereux ont été purement et simplement **éliminés du site**.

Quels sont les risques encourus ?

Au vu de l'étude de danger (ÉDD) et de l'expertise réalisée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), **des effets indirects pourraient être observés à l'extérieur du site en cas de survenue d'un accident majeur**.

Il s'agit de :

- **Déversement accidentel de produits chimiques avec effets toxiques**
- **Incendie avec effets thermiques**

Au titre du principe de précaution, le Préfet du Loiret a retenu dans le cadre du Plan Particulier d'Intervention (PPI), un périmètre de la zone de danger d'un rayon de 450 m autour du site afin de garantir la mobilisation des secours dans les meilleures conditions. Ce périmètre, qui prend en compte tous les accidents potentiels, va au-delà des limites des zones d'effets modélisés par calcul. Il correspond à une zone de protection sécuritaire des populations, sachant qu'il n'y a pas d'effets mortels directs à l'extérieur du site.

4- Être constamment prêt à réagir

Être constamment prêt à réagir efficacement et rapidement si un incident ou un accident devait survenir, cela passe par la mise en place de plans d'urgence. Il en existe **deux types** selon que l'événement franchisse ou non les limites du site.

- **un Plan d'Opération Interne (POI)** reprenant les scénarii d'accidents majeurs identifiés dans l'étude de danger. Il est conçu, élaboré et déclenché par VWR et s'applique en cas d'accident circonscrit à l'intérieur du site. Il définit les mesures d'urgence à prendre par le responsable VWR avec l'aide éventuelle de renforts extérieurs (pompiers, entreprises d'assistance). Son objectif est de limiter l'effet de l'accident et d'éviter sa propagation à l'extérieur de l'établissement. Il constitue la base d'exercices de sécurité qui sont au minimum annuels et pour lesquels les entreprises avoisinantes participent.



Des exercices sont réalisés en collaboration avec les pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret, qui disposent par ailleurs de toutes les informations nécessaires relatives à notre site, afin de favoriser leur connaissance des lieux et des produits stockés.

- **un Plan Particulier d'Intervention (PPI)** consultable en Mairie de Briare-le-Canal est élaboré et activé par le Préfet de département. Il s'applique en cas d'accident s'étendant à l'extérieur du site. Il définit l'organisation de l'ensemble des moyens d'intervention (pompiers, gendarmerie, mairie, SAMU, DREAL, DDT, ...) coordonnées sous l'autorité du Préfet.

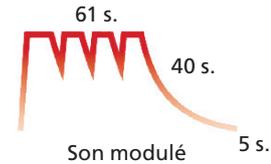




➔ DÈS LE SIGNAL D'ALERTE



Signal National d'Alerte



x 3

Vous devez suivre les consignes suivantes :



Ne fumez pas

Évitez toute flamme ou étincelle.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Ils y sont en sécurité ; leurs enseignants qui sont formés aux mesures d'urgence dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sécurité - PPMS(1) - disposent de consignes de sécurité et s'occupent d'eux. En tentant de les rejoindre, vous vous exposeriez inutilement et risqueriez de gêner l'acheminement des secours.

(1) Disponible sur le Site de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (voir coordonnées au verso).



Ne téléphonez pas à VWR, ni aux services publics, afin de libérer les lignes et les réseaux mobiles pour les secours ; appelez uniquement au numéro spécial qui sera mis à votre disposition et communiqué si nécessaire par les autorités.

Enfermez-vous

Si vous êtes dehors, entrez dans le bâtiment en dur le plus proche ; si vous êtes en voiture, arrêtez-vous et rejoignez le bâtiment en dur le plus proche ; ne tentez pas de vous enfuir, vous pourriez être plus exposé au danger ; une fois confiné à l'abri, éloignez-vous le plus possible des fenêtres afin de vous protéger d'éventuels bris de vitres.

Calfeutrez-vous

Avant tout, assurez-vous que toutes les issues sont bien fermées ; obstruez les ouvertures externes, portes et fenêtres ; coupez toute ventilation, climatisation et/ou chauffage ayant une prise d'air extérieure ; soyez patients, la durée de mise à l'abri ne devrait pas dépasser quelques heures.

Recensez et comptabilisez

Recensez et comptabilisez les personnels au sein de votre entreprise, de votre groupe. L'objectif étant d'anticiper une éventuelle évacuation demandée par le Préfet.

Écoutez la radio (voir au verso) afin de connaître la nature du danger, de suivre l'évolution de la situation et les consignes à suivre ; utilisez de préférence une radio munie de piles, l'électricité étant susceptible d'être coupée ; vous devez impérativement respecter les consignes formulées par les autorités.



SIGNAL D'ALERTE



1 ENTREZ



2 FERMEZ TOUT



3 RECENSEZ COMPTABILISEZ



4 ÉCOUTEZ



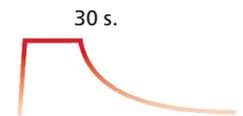
NE FAITES PAS

➔ À LA FIN DE L'ALERTE

La sirène de l'usine **VWR** retentit par le signal de fin d'alerte qui est un son continu, non modulé, pendant **30 secondes**. Vous pouvez sortir. **Vous devez alors aérer les pièces et remettre en route les ventilations**. Si vous pensez avoir été touché par des produits toxiques, autant que faire se peut douchez-vous, changez de vêtements et présentez-vous à un médecin dès la fin de l'alerte.



Signal de Fin d'Alerte



Son continu



UN MESSAGE PEUT ÊTRE DIFFUSÉ SUR LES RADIOS LOCALES



France Bleu → **100.9 FM**



France Info → **105.5 FM**

Rappel des Adresses utiles...

Mairie de Briare-le Canal

Place Charles de Gaulle
45250 Briare-le-Canal
Tél. : 02 38 31 20 08
Email : mairie-de-briare@wanadoo.fr

➤ **Rôle** : assure la maîtrise de l'urbanisation autour du site par le biais du Plan Local d'Urbanisation (PLU)

DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

5, avenue Buffon - BP 6407
45064 Orléans cedex 2
Tél. : 02 36 17 41 41

Site : www.centre.developpement-durable.gouv.fr

➤ **Rôle** : réalise les inspections visant à contrôler la conformité des installations et propose au Préfet des prescriptions techniques à mettre en oeuvre par l'industriel.

VWR International S.A.S.

ZI de Vaugereau
Chemin de la Croix Saint Marc
F-45250 Briare-le-Canal
Tél. : 01 45 14 86 00
Site : fr.vwr.com
Email : info@fr.vwr.com

Préfecture du Loiret

181 rue de Bourgogne
45042 Orléans cedex 1
Tél. : 0 821 80 30 45
Internet : www.loiret.gouv.fr

➤ **Rôle** : fixe, par arrêté préfectoral, les conditions d'exploitation du site ainsi que les modalités d'organisation des secours. Par ailleurs, il dirige les opérations de secours par l'activation du Plan Particulier d'Intervention (PPI).

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

19 rue Eugène Vignat - 45043 Orléans cedex
Tél. : 02 38 24 29 00 - Fax : 02 38 24 29 24
Email : ce.com45@ac-orleans-tours.fr

>> Espace Public >> Ressources humaines >> Santé et sécurité au travail
>> PPMS : les risques majeurs

VWR International S.A.S.

Le Périgares - Bâtiment B
201 rue Carnot
F-94126 Fontenay-sous-Bois cedex
Tél. : 01 45 14 85 00
Internet : fr.vwr.com
Direction de la Communication
Email : corporate.communication@eu.vwr.com